

AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 21 novembre 2012

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 13/2012 relatif au budget 2013 de la bourse communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal modifié le 7 décembre 1998, la commission des finances rapporte d'office sur le budget.

Notre commission a rencontré, le 7 novembre 2012, la Municipalité in corpore et M.Augsburger, boursier communal, au bâtiment administratif.

Nous les remercions très sincèrement pour tous les renseignements complémentaires qu'ils nous ont aimablement fournis et pour la présentation élaborée par notre boursier.

La commission s'est réunie une première fois le 12 novembre 2012 afin de procéder à une analyse complète du budget et de rédiger une première version du présent rapport.

La commission a finalisé le rapport par échange de courrier électronique.

Le document reçu par poste le 2 novembre 2012 ne contenait que les chiffres du budget sans explication. Le préavis a été remis à la commission lors de la séance du 7 novembre 2012.

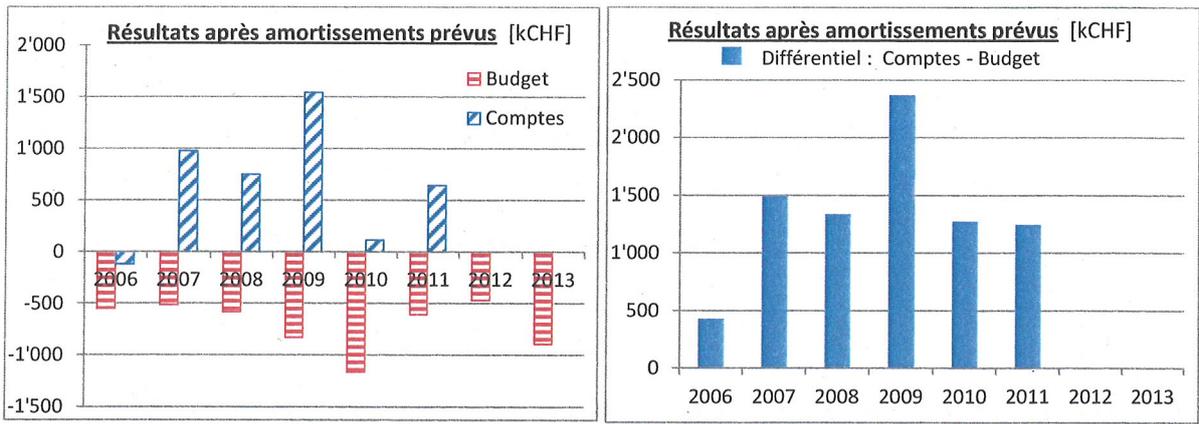
Commentaires relatifs au préavis

Nous avons apprécié les explications claires fournies dans le préavis, notamment l'insertion du tableau relatif à la facture 2013 de la péréquation. La brièveté de ce rapport reflète la clarté du budget.

Appréciation globale du budget

Le budget prévoit des recettes de 15.2 mio CHF, des dépenses de 15.1 mio CHF et des amortissements de 1.0 mio CHF, soit un résultat après amortissements de -0.9 mio CHF.

En comparant les comptes avec les budgets sur les 6 dernières années (voir graphiques ci-après), on constate que les comptes étaient toujours meilleurs que les budgets. Les budgets sont donc établis de manière prudente et on peut s'attendre à ce que le résultat effectif 2013 soit meilleur que celui prévu dans le budget.

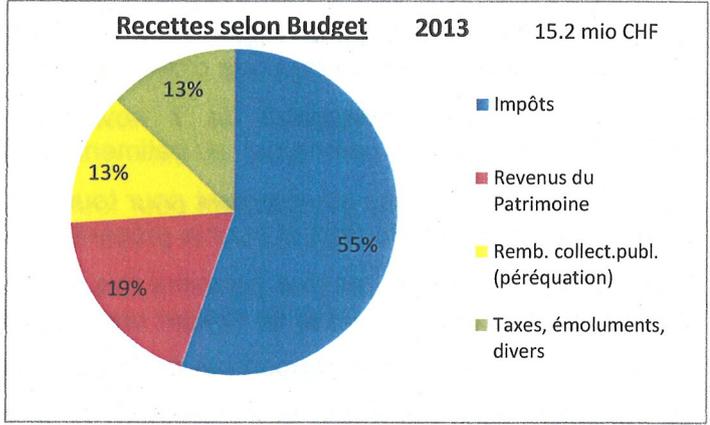


Afin de simplifier la lecture des données, certains postes ont été regroupés dans les **recettes** et **dépenses** :

La composition des **recettes** est représentée dans le graphique ci-joint, où l'on voit que les impôts représentent 55% de ces recettes.

13% des recettes ne sont pas maîtrisables :

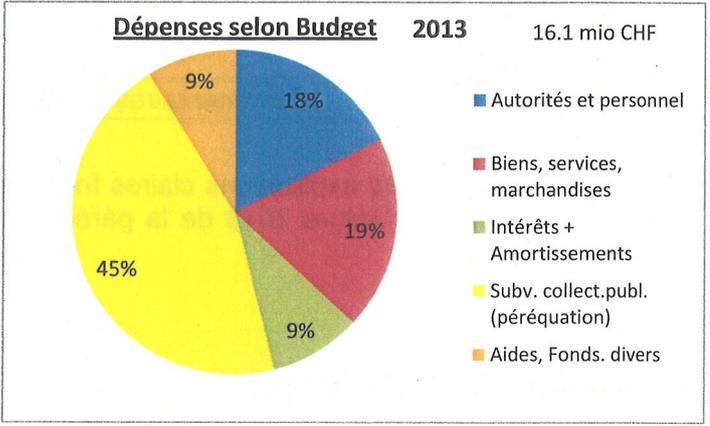
- Péréquation
- Plafonnement des dépenses thématiques



La composition des **dépenses** est représentée dans le graphique ci-joint, où l'on voit que les subventions aux Collectivités publiques représentent 45%.

33% des dépenses ne sont pas maîtrisables :

- Péréquation
- Transports publics
- Service social
- Prévoyance sociale
- Santé publique



Amortissements

La commission se félicite de la politique d'amortissement poursuivie par la Municipalité.

Réserves non utilisées

Pour information, les réserves non utilisées à ce jour s'élèvent à 1.2 mio CHF.
(Fonds unique 0.4 mio CHF, Bâtiments 0.3 mio CHF, Investissements futurs 0.5 mio CHF)

Budget de fonctionnement

Comparaison du budget 2013 avec celui de 2012

Les **recettes** prévues en 2013 par rapport au budget 2012 sont supérieures de 4%.

Les **dépenses** prévues en 2013 par rapport au budget 2012 sont supérieures de 7%, principalement à cause de la péréquation.

Généralités

La commission a considéré que les commentaires sur le budget faisaient partie intégrante du préavis. Elle se propose de ne pas y revenir dans le présent rapport, mais souhaite apporter les compléments d'information suivants :

150.3510 Ecole de Musique-Prestations :

L'augmentation de 50'000 CHF en 2012 à 240'000 CHF en 2013 est principalement due à la prise en compte des loyers (150'000 CHF) qui se retrouvent comme revenu au poste 350.4271.3 ; il s'agit donc d'une opération blanche → l'augmentation réelle est de 40'000 CHF, soit 5.50 CHF par habitant et 150 CHF par élève.

450 Ordures ménagères et déchets :

Nous saluons les comptes détaillés sur les coûts « Ordures ménagères et déchets » basés sur les factures réelles de l'année 2011.

Nous relevons que les contrats d'entretien ont été détaillés par prestation, ce qui donne plus de transparence au budget.

La démolition de la salle de gym du Passoir impacte le budget 2013 (amortissement de 7'400 CHF).

La construction de la salle polyvalente au Pré-aux-Moines n'a pas d'implication sur le budget 2013.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances se propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 13/2012 relatif au budget 2013 de la bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2013 tel que présenté

Pour la commission des finances :

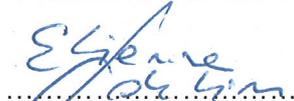
Philippe Mayer (rapporteur) :



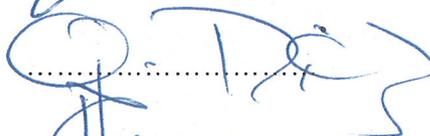
Jean-Daniel Nicole :



Etienne Martin :



Olivier Richoiz :



Marianne Thormeyer :

